

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000586-111

DATE : le 26 novembre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

N. TURENNE BRIQUE ET PIERRE INC. ET AL.

Demandeurs

c.

FTQ-CONSTRUCTION

Défenderesse

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION **(Article 572 du *Code de procédure civile*)**

- [1] **CONSIDÉRANT** qu'un jugement sur le fond a été rendu le 11 juin 2020;
- [2] **CONSIDÉRANT** que la gestion particulière de ce dossier d'action collective était confiée à l'honorable Lukasz Granosik;
- [3] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer l'honorable Lukasz Granosik pour assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'au jugement de clôture;
- [4] **CONSIDÉRANT** que le soussigné a dûment été mandaté par la juge en chef Marie-Anne Paquette en vertu de l'article 68 du *Code de procédure civile*, pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 572 du *Code de procédure civile* afin de désigner un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance;

POUR CES MOTIFS :

- [5] **JE DÉSIGNE** l'honorable Catherine Martel pour assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'au jugement de clôture;
- [6] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**